

République Française
Département du Nord

COMMUNE DE PREMESQUES

PROCES-VERBAL
SEANCE DU 25 Septembre 2024

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 19
Nombre de membres en exercice : 18
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 16 +2 procurations
Date de la convocation : 18.09.2024
Date d'affichage : 18.09.2024

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq du mois de Septembre, à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yvan HUTCHINSON, Maire.

16 Présents : Y. HUTCHINSON – A. MARQUE - P. ALLIOT - P. VANDEN DORPE – N. GUISLAIN – L. BASECQ – P. CAREY - S. VAN EECKE – C LEFEBVRE – X. DUBOIS – F. BOULANGER - C. ANNAERT – P. PACCOU – P. JOURDAIN - J. TYBOU - G. DUBOIS

2 Absents ayant donné pouvoir : D. DUMONT à Y. HUTCHINSON – S. MOUVEAUX à P. VANDEN DORPE
0 Excusés :

Yvan HUTCHINSON : « Je vais donc ouvrir la séance, nous allons désigner notre secrétaire de séance qui sera, après accord, Ludovic BASECQ ».

Monsieur Ludovic BASECQ a été désigné comme secrétaire de séance.

APPEL DES MEMBRES DU CONSEIL par Ludovic BASECQ.

Yvan HUTCHINSON : « Bien, le quorum est atteint, vous avez sous les yeux l'ordre du jour, mais je te laisse poursuivre Ludovic, si tu veux bien nous en faire la lecture. »

LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR :

- 1. Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 1^{er} Juillet 2024**
- 2. Admission en non-valeur de créances irrécouvrables**
- 3. Plan Local d'Urbanisme 3 – Procédure de modification 3.1 – Liste des demandes proposées par la commune**
- 4. Action sociale en faveur du personnel municipal et des bénévoles – Conditions d'attribution de cadeaux de fin d'année – Exercice 2024**

5. **Chambre Régionale des Comptes – Rapport d’observations définitives Métropole Européenne de Lille – Enquête régionale sur la gestion de la tarification des services de la mobilité urbaine pour les exercices 2018 et suivants**
6. **Questions diverses**

Yvan HUTCHINSON : « Est-ce qu'il y a des remarques particulières sur cet ordre du jour ? Il n'y a pas de délibération sur table rajoutée. »

2024-36 : Adoption du Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 1^{er} Juillet 2024
Rapporteur : Yvan HUTCHINSON

Yvan HUTCHINSON : « S'il n'y a pas de remarques, je vous propose d'enchaîner directement avec la délibération 2024-36 qui concerne l'adoption de notre procès-verbal de séance du 1^{er} juillet que vous avez tous relu attentivement hier soir avant de venir. Nous n'avons pas eu de demande de correction, mais est-ce qu'il y en a ? Non ? Dans ce cas, je vous propose d'adopter ce compte-rendu du conseil du 1^{er} juillet : qui est favorable, qui s'abstient, qui est vote contre ?

Je vous remercie. Le procès-verbal de notre séance du 1^{er} juillet est adopté. »

2024-37 : Admission en non-valeur de créances irrécouvrables
Rapporteur : Arnaud MARQUE

Yvan HUTCHINSON : « Délibération 2024-37, admission en non-valeur de créances irrécouvrables, Arnaud MARQUE ! »

Arnaud MARQUE : « Merci, Monsieur le Maire. Nous sommes informés que Madame la Trésorière Principale d'Armentières a transmis un état de produits communaux à présenter au conseil municipal pour admission en non-valeur dans le budget de la commune. Il appartient au trésorier et à lui seul de procéder sous le contrôle de l'État aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances.

Il s'agit ici de créances communales pour lesquelles le trésorier n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui. Le montant total des titres à admettre en non-valeur est de 149,57 €. Ces titres sont un reliquat de trop-perçu de rémunération d'un montant de 40,37 € suite à la démission d'un agent en 2022, d'une facture impayée des services périscolaires également de 2022 d'un montant de 108,30 € et d'un reliquat de facture due de services périscolaires pour un montant de 90 centimes. Vous avez le tableau qui détaille ces créances, et donc, après en avoir délibéré, le conseil municipal doit décider d'admettre en non-valeur les créances communales dont le détail figure dans ce tableau et précise que ces dépenses pour un montant de 149,57 € sont imputées au budget de l'exercice 2024. »

Yvan HUTCHINSON : « C'est un classique des conseils de rentrée, les admissions en non-valeur, on a quand même 149 €. Est-ce qu'il y a des questions, même si tout est détaillé dans le tableau à trois lignes ? Des demandes de précision ? Il n'y en a pas. Dans ce cas-là, je vous propose d'admettre ces créances en non-valeur.

Nathalie GUISLAIN : « Si, excuse-moi, j'ai une question ! »

Yvan HUTCHINSON : « Oui, bien sûr. »

Nathalie GUISLAIN : « On n'a aucun recours pour ces cas de non-paiement ? »

Arnaud MARQUE : « En fait, c'est le trésorier qui engage toutes les voies de recouvrement. Il y a une procédure. Et là, on arrive au bout. Et lui, il dit qu'au bout des procédures, il ne peut plus rien faire. Et tout a été engagé. »

Nathalie GUISLAIN : « D'accord, merci. »

Yvan HUTCHINSON : « Il y a une autre question, je crois. Oui, Sylvie ! »

Sylvie VAN EECKE : « Savoir si, puisque c'est des impayés de facture du service périscolaire, est-ce que les enfants seront de nouveau réinscrits cette année en service périscolaire ? Est-ce que la famille concernée sur ces impayés, les enfants seront de nouveau en service périscolaire ? »

Yvan HUTCHINSON : « Il faut qu'on vérifie. Je ne sais pas, il faut qu'on vérifie. Mais même si tel est le cas, est-ce qu'on peut réimputer ? »

Sylvie VAN EECKE : « Ça, c'est un autre débat par rapport à la trésorerie. Vous pouvez mettre un haut-là, peut-être, sur le fait qu'il y a un impayé et que ça veut dire... »

Yvan HUTCHINSON : « Oui, tu parles de la deuxième ligne, on est bien d'accord. »

Pascale ALLIOT : « Oui, les 122 euros. »

Pierric JOURDAIN : « C'est un impayé de 2022, on est d'accord ? Donc on serait alerté aussi sur 2023 et 2024 si la deuxième ligne n'est pas payée. »

Yvan HUTCHINSON : « On peut vérifier, Stéphanie ? »

Arnaud MARQUE : « Pas forcément, parce qu'il pourrait y avoir des procédures en cours sur les mêmes. Là, c'est parce que le trésorier nous dit, là je suis au bout de la procédure, je suis à la fin. Pas spécialement, il faudrait voir s'il y a d'autres créances sur ces mêmes personnes plus récentes. »

Pierric JOURDAIN : « Oui, parce qu'on doit les connaître les procédures en cours. »

Arnaud MARQUE : « Non, il n'y en a pas d'autres et je ne pense pas qu'ils soient encore là, puisque c'est un solde de comptes, sinon, les comptes ne seraient pas clos et les retards de paiement viendraient s'ajouter sur les créances plus anciennes. »

Yvan HUTCHINSON : « Est-ce que du coup, il y a d'autres questions, à part celles de Nathalie et de Sylvie ? Pas d'autres questions ? Je passe au vote. Qui est favorable à cette adoption en non-valeur ? Qui est vote contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

2024-38 : Plan Local d'Urbanisme 3 – Procédure de modification 3.1 – Liste des demandes proposées par la commune
Rapporteur : Yvan HUTCHINSON

Yvan HUTCHINSON : « La délibération 2024-38 concerne le plan local d'urbanisme et la procédure de modification dite 3.1. Alors rassurez-vous, on ne va pas repartir sur un débat sur le PLU comme on a pu en avoir de nombreux depuis dix ans. Simplement, pour signaler, c'est une information importante, que le PLU, mais je l'avais dit lors du conseil du 1er juillet, a été adopté le 28 juin 2024.

Et cette procédure de modification 3.1 vise à corriger à la marge un certain nombre d'écarts qui auraient été constatés entre l'avant-vote du PLU à la MEL et la réalité des projets aujourd'hui. Tout en bas de la délibération, page 3, vous avez la procédure de modification du PLU qui ne peut toutefois pas avoir pour effet de changer les orientations du plan d'aménagement et du plan de développement durable, dit le PADD, de réduire les espaces boisés classés, de transformer une zone agricole ou naturelle ou une protection édictée en raison de risques de nuisances de la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels, etc. donc c'est une modification dite simplifiée.

Ce sont des correctifs à la marge. Et donc l'ensemble des 95 communes de la MEL ont fait remonter au Vice-Président, Francis VERCAMER, des demandes de correction. Un certain nombre ont été rejetées par la métropole ; un certain nombre ont été gardées. Et nous concernant, ça va être assez simple ; les modifications engagées doivent donc permettre d'engager à la marge des choix d'aménagement sectoriel.

Nous ne sommes concernés que par le quatrième point, la poursuite du déploiement des outils de PLU, emplacement réservé dit ER, outils de protection, etc. Nous n'avons qu'une seule demande de correction à la marge et elle concerne la modification du tracé de l'emplacement réservé F3. Je traduis : à côté du cimetière, vous avez donc un foncier qui est envisagé si nous arrivons à lever les difficultés eu égard à la succession des propriétaires, un quartier dit intergénérationnel. On en parle depuis des années. Dans ce cadre-là d'aménagement, la MEL a fait valoir son droit à modifier le tracé d'assainissement qui viendra alimenter ce futur lotissement. Il lui paraît trop biscornu et donc la MEL demande à ce que, en commun accord avec la commune, on puisse faire de cet emplacement réservé un autre tracé plus cohérent.

Mais c'est tout ce qu'il y a en ce qui nous concerne. Vous voyez, c'est une délibération assez simple, écrite de manière un petit peu technique comme d'habitude. Est-ce que vous voulez que je vous visualise la parcelle en question ? Vous la voyez bien ? Alors en fait, effectivement, dans le prolongement du muret de feu de monsieur CUINGNIET, il y a une petite parcelle tout en longueur et c'est cet emplacement réservé là, dit F3, qui sera réservé pour l'assainissement de la MEL, et donc on nous demande de modifier le tracé tout simplement. Ça a fait l'objet d'une réunion entre le futur aménageur, puisqu'il y a un aménageur qui est aujourd'hui sur le point de se titrer chez le notaire avec les héritières D'HESPEL. Tout ça se fait chez un notaire à Lomme.

Et donc la MEL intervient dans ce cadre-là en disant attention, OK, il y aura une possibilité d'aménager ce site, mais attention à cet emplacement réservé, on souhaite modifier le tracé. L'aménageur est d'accord, le propriétaire aussi, donc il n'y a pas d'ombrage particulier. Est-ce qu'il y a des questions, des demandes de précision ? Oui, Pierric ? »

Pierric : « On est d'accord, c'est de l'aménagement en sous-sol en fait ? »

Yvan HUTCHINSON : « Absolument. »

Arnaud MARQUE : « En fait, c'est un emplacement réservé, donc à partir du moment où il y a un emplacement réservé, il ne pourra pas y avoir de construction sur ces emplacements-là, parce que c'est réservé pour l'assainissement. Mais c'est tout. »

Pierric JOURDAIN : « Mais c'est de l'assainissement souterrain ? »

Yvan HUTCHINSON : « Oui. Il n'y aura pas une station de pompage. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Donc ça avance, Florence, ça avance. Ça avance plus vite que prévu, parce que nous étions à un moment dans une situation de blocage avec une clause testamentaire très rigide qui nous bloquait jusqu'en 2028, et là, a priori, accord a été trouvé et une jurisprudence a été trouvée dans le sud de la France pour casser cette clause testamentaire, évidemment avec l'accord des héritières. Donc ça avance. On a déjà eu un plan de masse. On pourra peut-être en parler dans une prochaine réunion, mais il y a encore un petit peu de travail à faire. S'il n'y a pas d'autres questions, je vous sou mets cette seule et unique modification du PLU 3.1 au vote. Qui est favorable ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Je vous remercie. »

2024-39 : Action sociale en faveur du personnel municipal et des bénévoles – Conditions d'attribution de cadeaux de fin d'année
Rapporteur : Arnaud MARQUE

Yvan HUTCHINSON : « 2024-39, action sociale en faveur du personnel municipal et des bénévoles. Conditions d'attribution des cadeaux de fin d'année exercice 2024. Arnaud MARQUE. »

Arnaud MARQUE : « Nous avons mis en place, il y a quelques années déjà, des bons cadeaux enfin des chèques cadeaux pour le personnel pour le moment de fin d'année. Donc ce qu'on vous propose là, et c'est le point qui a été vu en commission RH, c'est de reconduire cette année ces chèques cadeaux et de vous proposer de maintenir les mêmes montants que ceux qui avaient été attribués l'année dernière.

C'est-à-dire des chèques de 170 euros pour les personnes qui effectuent des missions de bénévolat pour la commune et des chèques cadeaux de 120 euros pour tous les salariés, les autres salariés de la commune, sans faire de distinction, donc, pourrait en bénéficier à la fois les agents fonctionnaires titulaires ou stagiaires, les agents contractuels et les agents en contrat aidé.

Juste quelques conditions pour l'attribution, c'est d'avoir au moins trois mois de présence effective au mois de décembre et qu'il faut être au moins à mi-temps pour être bénéficiaire. Cet avantage serait attribué une fois au mois de décembre ou janvier en fonction du moment où on voudrait les remettre. L'objet de la délibération est d'autoriser Monsieur le Maire ou

son représentant à signer tous les documents permettant la mise en œuvre de cette présente délibération. »

Ludovic BASECQ : « C'est clair ! »

Yvan HUTCHINSON : « Bravo ! Reconduite du dispositif à l'identique de l'année dernière. Est-ce que du coup, il y a des remarques ou des demandes de précision ? Non. Si tel est le cas, je la soumetts au vote. Qui est favorable ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? La délibération est adoptée. »

2024-40 : Chambre Régionale des Comptes – Rapport d'observations définitives – Métropole Européenne de Lille – Enquête régionale sur la gestion de la tarification des services de la mobilité urbaine pour les exercices 2018 et suivants
Rapporteur : Yvan HUTCHINSON

Yvan HUTCHINSON : « La délibération 2024-40, qui n'appellera pas de vote, est la prise en compte d'un rapport de la Chambre Régionale des Comptes et des observations sur la politique des transports de la Métropole Européenne de Lille.

Vous savez que l'État est surveillé par la Cour des comptes et que les collectivités sont contrôlées par la Chambre Régionale des Comptes. Il y a donc eu un audit qui a été fait sur la politique des transports de la MEL depuis un certain nombre d'années, particulièrement sur la période 2018-2024. Je sais aussi que vous avez lu sur vos tables de chevet ce rapport de la Chambre Régionale des Comptes hier, qui a sans doute permis un endormissement plus facile. Mais je vous ai fait une petite synthèse. Il n'y a pas de raison que je laisse ce job de synthèse à Pascal comme à l'accoutumée, surtout que c'est ma délégation à la métropole.

Donc ce rapport de la CRC visait à faire un état des lieux sur l'organisation des transports de la MEL, bien regarder son offre de qualité de service, bien regarder aussi de près la tarification. Vous savez qu'au niveau des usagers aujourd'hui, ça fait l'objet de beaucoup de débats, notamment sur les réseaux sociaux, et puis d'en tirer un bilan financier.

Simplement, aujourd'hui, les transports de la MEL, 95 communes, 1,2 million d'habitants mais avec les agglomérations et les intercommunalités transfrontalières, c'est en fait 2,1 millions de personnes qui sont concernées par les transports de la Métropole Européenne de Lille. Des chiffres entre 2006 et aujourd'hui : la répartition des différents modes de transport, ce qu'on appelle la part modale, vous aviez les transports en commun en 2006 qui représentaient à peu près 10% des déplacements, la voiture 56%, le vélo 10% et la marche 31%.

L'objectif du futur schéma des transports, c'est de faire passer la part des transports en commun à 20%, la part de la voiture à 35%, la part du vélo à 20%, doublé la part du vélo, d'où la politique volontariste qui est menée sur les pistes cyclables, et puis la marche, pour la santé, de passer de 31% à 35%. C'est donc l'objectif du SDIT, le schéma directeur des infrastructures de transports, qui représente à l'horizon 2035 un investissement de 2 milliards d'euros, qui concerne principalement deux nouveaux équipements dont on a déjà parlé antérieurement, un tram, un nouveau tram, alors, quatre trams sont prévus au SDIT 2035. Aujourd'hui, toute

la question est de savoir combien de trams, combien de lignes de trams vont voir le jour. Aujourd'hui, on va préparer le débat budgétaire à la MEL, il nous manque 25 millions pour boucler le budget, je ne pense pas que ça va s'améliorer dans les mois et les années à venir, donc, je crains malheureusement que peut-être qu'une ou deux autres lignes de trams sautent. Pour l'instant, celle qui est prévue, c'est la ligne de Tourcoing. Allez savoir pourquoi. Et à côté de ça, il y a quand même une autre ligne fondamentale, c'est le BHNS, le BHNS, c'est les bus à haut niveau de service ; ce sont ces bus que vous voyez dans d'autres métropoles qui ont des couloirs réservés. L'objectif, notamment, c'est de relier l'aéroport de Lesquin de manière plus efficace qu'aujourd'hui, parce que si vous êtes malheureusement dans un bouchon sur l'A1 en allant à l'aéroport, vous ratez en général votre avion. En tout cas, ces deux lignes-là sont en priorité et sont budgétées.

L'autre point fort et en conclusion de ce rapport, le Président de la Métropole répond à la Cour des Comptes, c'est le taux de fraude, de le réduire. Le taux de fraude en 2018 était de 12%. C'est quand même colossal. Aujourd'hui, on est revenu à 5% 6 ans plus tard, il faut savoir qu'un point de fraude, c'est 3 millions 100 000 mille € dans les caisses en moins. Un point ! C'est un gros travail. C'est pour ça que vous avez vu fleurir des portiques, notamment au métro. Ce n'est pas du luxe parce qu'il faut continuer ce combat ; il n'est franchement pas terminé.

Au niveau de la tarification, le ticket moyen de base, c'est comme ça qu'il est mesuré, est à 1,80 €, ce qui fait de la Métropole Européenne de Lille la quatrième en termes de tarif, puisque devant, vous avez Paris, Lyon et aujourd'hui, Bordeaux et Toulouse sont au même niveau. Il n'y a que Marseille qui est en taille comparable, moins chère puisque le ticket moyen à Marseille est à 1,70 €.

Au niveau des recettes, il y a eu une dégradation évidemment des recettes et ce n'est pas une surprise sur la période 2019-2022, effet Covid, mais cet effet recette a été quand même contenu, il n'y a eu que moins 9,5 % par rapport aux estimations des recettes avant Covid. C'est plutôt positif.

Le contrat de la délégation de services publics a été reconduit en 2018. C'est donc la société Keolis via Ilévia, qui est la marque des transports de la MEL qui est porteur de ce contrat. C'est un contrat de 7 ans et donc il prendra fin l'année prochaine. C'est la raison pour laquelle j'avais notamment indiqué, lorsqu'on avait débattu du plan de déplacement urbain, que si un certain nombre de modes de transport ou de bus n'étaient pas adaptés, le renouvellement de la délégation de services publics en 2025 est l'occasion de replanter le décor. Une tournée des Maires va être faite dans ce sens dans les 6 prochains mois pour qu'un certain nombre de desiderata soient pris en compte, je prends l'exemple d'une commune qui pourrait avoir sur un axe principal un lotissement qui a fleuri entre deux pendant ces années, il y a donc pas mal d'habitants, il est normal d'y pratiquer un arrêt de bus ou de changer les horaires. Tout ça va se mettre en place.

Donc les conclusions de ce rapport, j'étais assez étonné, sont quand même bonnes puisque la Chambre Régionale des Comptes n'a pas la réputation d'être particulièrement sympathique avec les collectivités territoriales. La réponse de la MEL va être très clairement que : aujourd'hui on ne veut pas augmenter les tarifs. Ça pèse suffisamment sur le budget des

utilisateurs, par contre des efforts importants ont été faits, je pense à la gratuité pour les mineurs qui est un vrai succès aujourd'hui. Alors certains espéraient une gratuité totale, elle est impossible à appliquer sur la Métropole Européenne de Lille pour plein de raisons. Premièrement le coût, ça coûterait 130 millions d'euros par an à minima, et surtout ça n'est pas possible comme c'est le cas à la communauté urbaine de Dunkerque qui n'a que des bus, ici on a des bus, on a des métros, on a des trams, on a des pistes cyclables et on aura bientôt un nouveau tram et une BHNS, donc aujourd'hui la gratuité des transports n'est pas possible en l'état. Donc a été travaillé une nouvelle grille avec Keolis sur la tarification sociale notamment pour que les publics jeunes et les étudiants puissent continuer à se déplacer avec des tarifs les plus modiques possibles, mais la gratuité n'est pas possible. En tout cas aujourd'hui l'engagement de la MEL, c'est de maintenir le ticket moyen et les différentes tarifications mais pas les augmenter, de continuer à lutter contre la fraude de manière la plus efficace possible, et puis bien évidemment de réaliser un maximum d'investissement prévu au SDIT, le tram 1 et le BHNS c'est déjà acté, moi j'espère qu'on trouvera les ressources financières pour faire les deux autres lignes de tram.

Voilà en gros là le résumé en quelques minutes de ces 45 pages émaillées de nombreux graphiques et camemberts. Mais je suis prêt à répondre à toutes les questions sur le sujet. »

Florence BOULANGER : « Tourcoing, il y a déjà un tram ? »

Yvan HUTCHINSON : « Oui mais c'est une autre ligne de tram. Ce serait une ligne de tram de mémoire, il y a plusieurs schémas qui ne sont pas encore actés mais c'est un tram qui irait de Tourcoing à Wattrelos je crois, donc on passerait comme ça alors que celui-là il descend vers la gare Lille Flandre.

Est-ce qu'il y a des questions sur ce rapport de la CRC ? Si vous ne l'avez pas lu, je vous invite à le lire. Il est intéressant. »

Nathalie GUISLAIN : « Je ne sais pas s'il y a un rapport mais est-ce que les vélos et les trottinettes qui sont mis en place un peu partout dans la MEL ont un impact sur cette gestion ou est-ce que c'est autre chose ? »

Yvan HUTCHINSON : « Non ça n'a pas été pris en compte par le rapport de la CRC puisque c'est une AMI, un appel à manifestation d'intérêt complémentaire au contrat de délégation de services publics, d'ailleurs c'est une expérimentation. Moi, je trouve puisqu'on me pose la question, je donne un avis puisque j'utilise, je trouve ça un peu cher mais je remarque qu'il y a pas mal de turnover sur Prêmesques et que ça fonctionne. On était tous un peu interrogatifs au début mais ça fonctionne. »

Arnaud MARQUE : « Je pense que c'est cher donc ce n'est pas forcément des usages réguliers mais ça dépanne. Pour quelqu'un qui est un peu à la bourre pour aller choper un bus ou pour aller à Saint Philibert, c'est vrai que ça dépanne. Je pense que c'est plutôt des usages ponctuels ?

Yvan HUTCHINSON : « Est-ce qu'il y a un point à la gare de Pérenchies ? »

Arnaud MARQUE : « Oui je pense. »

Yvan HUTCHINSON : « Oui donc ça je crois qu'à priori ce serait un des flux. On a le rapport Pascal, il faudrait peut-être le transmettre. Je vous avais envoyé le rapport des six premiers mois, ça a eu du mal à décoller comme beaucoup de choses et puis finalement aujourd'hui, là particulièrement en face de la boulangerie, ça tourne. »

Pascal VANDEN DORPE : « Mais comme disait Arnaud effectivement c'est pour les petits parcours, ce n'est pas pour la petite balade du dimanche. »

Yvan HUTCHINSON : « Oui, ça ferait cher »

Pascale ALLIOT : « Lille – Prêmesques : 10 € et en passant par une zone où il se met en panne puisque tu es hors zone. »

Yvan HUTCHINSON : « En slow zone. »

Pascale ALLIOT : « Quand tu es hors zone, l'électricité ne marche plus enfin la batterie ne marche plus. »

Yvan HUTCHINSON : « Sachez pour ceux qui utilisent, quand vous passez à proximité des écoles ou sur une zone accidentogène, c'est plutôt bien d'ailleurs, la trottinette ou le vélo se mettent en mode slow zone, c'est-à-dire à 6 km/heure maximum, et si on est hors zone effectivement, ils détectent par GPS que vous n'êtes pas dans le périmètre de la MEL et donc ça se coupe. »

Pascale ALLIOT : « Ça fait faire du sport. »

Arnaud MARQUE : « Il n'y a plus d'assistance, après il fonctionne mais il n'y a plus d'assistance. »

Yvan HUTCHINSON : « Ah oui je peux rouler quand même ? »

Pascale ALLIOT : « Tu roules, oui, tu pédales, et du coup, tu payes plus puisque tu es moins rapide. »

Yvan HUTCHINSON : « Par contre le compteur tourne et au lieu d'être à 30 à l'heure, t'es plutôt à 15 parce qu'il est lourd le vélo. »

Pascale ALLIOT : « Oui, il est très très lourd. »

Yvan HUTCHINSON : « Il est très très lourd. »

Pascale ALLIOT : « Quand t'es très grande, il est très petit le pédalier. »

Yvan HUTCHINSON : « Mais non, ça ne fait pas partie du rapport de la CRC mais ça fait partie de ces politiques complémentaires qu'on essaye de promouvoir. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Vous l'aviez eu en annexe de toute façon. »

Pierric JOURDAIN : « Il y a quelque chose sur le Vélib' ou pas dans le rapport ? »

Yvan HUTCHINSON : « Je n'ai rien vu sur le Vélib'. Il y a des données générales sur l'utilisation du vélo mais il n'y a rien de spécifique sur le dispositif. Les vélos ça fleurit, ça anime, c'est terrible, il faut même faire très attention. Nous on n'est pas habitués en tant que semi-ruraux régulièrement, je prends un coup de sonnette parce qu'on traverse une piste cyclable et ça roule, il y a du flux. »

Pascale ALLIOT : « Le chaucidou, c'est bien. On le critique mais il y a du bon quand même. »

Arnaud MARQUE : « Ça roule moins vite. Ça roule beaucoup moins vite. »

Yvan HUTCHINSON : Pas d'autres remarques sur le rapport en lui-même du CRC ? On reparlera des politiques de transport quand vous voulez sans souci. Je considère que la synthèse et le débat a eu lieu.

Questions diverses

Il nous reste deux questions diverses qui nous sont parvenues par mail, et puis après vous avez les vôtres et il peut y avoir aussi des annonces. On va déjà commencer par les questions qui ont été posées.

Première question : pourquoi y a-t-il un brise-vue qui a été posé sur le grillage de l'école ? La responsabilité de cette pose incombe à qui, corps enseignant, conseil municipal ? Pascal. »

Pascal VANDEN DORPE : « Tout simplement dans le cadre de son plan particulier de mise en sécurité, l'école a l'obligation de rendre sûr les lieux. Nous avons une inspection avec un référent de la Police Nationale sur le sujet et qui a préconisé d'occulter toute la cour ainsi que les grilles. Donc ça a été fait pour la rentrée 2024-2025. »

Pascale ALLIOT : « C'est tout à fait cela, je n'ai rien à ajouter. »

Yvan HUTCHINSON : « Alors ça a un peu surpris le premier jour, le jour de la rentrée. Ça a surpris même les parents, les parents maintenant qui sont obligés de grimper au-dessus pour voir. »

Pierric JOURDAIN : « On n'en a pas encore vu grimper au-dessus »

Pascale ALLIOT : « C'est justement à cela que ça sert. Parce que s'il y a un individu qui grimpe au-dessus, c'est donc qu'il n'est pas gentil, il est censé être dangereux. »

Pascal VANDEN DORPE : « Et donc déclenchement du plan de sécurité. Nous aurions voulu quelque chose de plus joli, plus végétalisé mais ça coûte plus cher. »

Pascale ALLIOT : « Beaucoup plus cher ! »

Yvan HUTCHINSON : « Nous avons fait avec les moyens qu'Arnaud nous a donnés. »

Pascale ALLIOT : « Pour l'instant car je ne sais pas trop si ce sera pérenne. »

Pierric JOURDAIN : « C'est le plus rapide aussi. »

Pascal VANDEN DORPE : « Ça reste un budget. »

Yvan HUTCHINSON : « On va regarder comment ça va évoluer dans le temps mais ça reste un budget. Il y a un peu de mètres linéaires quand même à faire. »

Arnaud MARQUE : « Je suis sceptique sur la durée de vie ». »

Pascale ALLIOT : « On est d'accord, on fait avec les moyens qu'on a. »

Yvan HUTCHINSON : « Mais bon, on a atteint l'objectif pour la rentrée. C'était le but à l'origine.

Deuxième question. Est-il logique qu'une camionnette remorquant une épave de voiture calcinée reste garée dans la rue Roger Lecerf pendant plusieurs jours et plusieurs nuits, week-end inclus. La question se pose sur ces sujets dits épavistes au quartier de la Montagne »

Pascal VANDEN DORPE : « Effectivement, sujet assez sensible de par la pollution visuelle que ça engendre. Il faut rester dans le cadre du code de la route ; un véhicule peut rester sur une place de stationnement au moins 7 jours. Après plus de 7 jours, il est en infraction, il s'agit des véhicules ventouses ou stationnement abusif. »

Christine LEFEBVRE : « Même les voitures brûlées ? »

Nathalie GUISLAIN : « Et quelque soit la taille du véhicule ? »

Pascal VANDEN DORPE : « La voiture brûlée est sur le camion, elle n'est pas sur la chaussée. Là, on pourrait la considérer comme épave mais pas dans ce cas. Le fait que ce véhicule soit à cheval sur deux emplacements de stationnement est illicite, c'est une infraction au code de la Route, article R 417, donc c'est verbalisable. J'ai pris des renseignements sur ce dossier au niveau de la Police Nationale, notamment du Major de Lomme, il est bien conscient du souci que ça engendre au niveau des habitants, il précise que ledit véhicule est conforme, il a son contrôle technique et il est assuré. Le contrôle technique reste valable encore peu de temps donc on sera vigilant s'il le dépasse, ensuite, si on constate que l'activité prend de l'ampleur, là, elle sera illicite car il faut faire une déclaration d'épavistes. On sera vigilant, je compte sur toi, Christine, pour m'alerter. »

Christine LEFEBVE : « Il y a déjà deux épaves devant chez Denis. »

Pascal VANDEN DORPE : « Oui mais elles ne sont pas sur le domaine public. »

Yvan HUTCHINSON : « Mais qui est ce Denis exactement ? »

Pascal VANDEN DORPE : « C'est le gérant de la chambre coquine. Mais peu importe, pour l'instant, elles ne sont pas sur le domaine public, ça empiète. A savoir aussi qu'on sera vigilant,

avec le Major, sur la pollution sur la voie publique ; si on s'aperçoit qu'il y a l'apparition de tâches d'huile, de graisse, etc., c'est verbalisable aussi. »

Christine LEFEBVRE : « Elles sont justes garées devant les maisons. »

Pascal VANDEN DORPE : « Il n'y a en a qu'une pour l'instant, il y a une sur un camion et une BMW devant la maison. Celle sur le camion n'est pas verbalisable. On est vigilant sur le sujet, on y passe assez souvent et il y a des patrouilles régulières sur le secteur. »

Yvan HUTCHINSON : « Les patrouilles ont vraiment beaucoup augmenté en termes de fréquence sur la Montagne. »

Pascal VANDEN DORPE : « Il y a toujours une vérification sur les épaves, on contrôle si elles ne sont pas volées. »

Yvan HUTCHINSON : « Très bien, merci pour ces précisions, Pascal. Est-ce qu'il y a d'autres questions diverses ou informations à communiquer au conseil ? »

Nathalie GUISLAIN : « La semaine prochaine, c'est la fameuse semaine bleue, évènement national pour les aînés, je voulais remercier par avance les personnes qui seront bénévoles pour accompagner nos aînés. Je rappelle qu'il y a des activités tous les jours de la semaine. La Banque Alimentaire, ce serait le samedi 23 novembre, on ne sait pas encore quelle formule on va adopter. Est-ce qu'on va toujours à domicile ou pas ? Est-ce qu'on organise une collecte en mairie durant toute la semaine. Chaque année, on se repose la question. Je pense qu'on si on n'essaye pas, on ne se saura pas si ça marche ! »

Yvan HUTCHINSON : « Je suis d'accord, à un moment, il faut tester ! »

Nathalie GUISLAIN : « On va peut-être tester la collecte à déposer en mairie, vu l'énergie que cela demande et le retour qu'on a en termes de marchandises, ce n'est pas ça. Il y a beaucoup de sollicitations en parallèle dans les commerces, dans les centres commerciaux. »

Pierric JOURDAIN : « Oui, et on peut déposer à l'école aussi, à la garderie et lorsque les bénévoles passent à la maison, on a déjà donné. »

Nathalie GUISLAIN : « Je vous tiendrai au courant. »

Yvan HUTCHINSON : « Ok ! D'autres annonces ? »

Ludovic BASECQ : « Agenda : derrière la semaine bleue, ... »

Yvan HUTCHINSON : « Il y a « Nettoyons la nature » ce week-end ! Samedi matin ! »

Ludovic BASECQ : « Oui, on a vendredi soir, le 4 octobre ... »

Pascale ALLIOT : « La dernière représentation théâtrale dans le cadre des Belles sorties, le Vivat. Venez nombreux car pour l'instant, on a peu d'inscrits : 23 et je crois qu'on doit avoir 3

prêmesquois et 20 personnes du Grand Bleu, il faut vraiment faire du ramdam dans les chaumières car pour l'instant, c'est un peu triste. Ça a l'air vraiment sympa, la dernière représentation théâtrale ! »

Ludovic BASECQ : « Le titre n'est pas forcément vendeur. »

Pascale ALLIOT : « Comment sera le spectateur dans le futur, voilà, parlez-en autour de vous ! »

Ludovic BASECQ : « Il y a encore un peu de places, dépêchez-vous, ça peut aller vite. »

Christelle ANNAERT : « Le nombre de places est limité. »

Ludovic BASECQ : « Tout à fait, du coup, cela sera le vendredi 4 octobre à la salle Saint Laurent. Le dimanche 6 octobre, c'est la YUL, on ne la présente plus. Au-delà de la manifestation, du barbecue, attendez-vous à ce que comme tous les ans, il y ait des gens qui râlent car les rues seront coupées, moins longtemps, ça a été optimisé, mais voilà, c'est une fois dans l'année. Course pour récolter des fonds pour fournir des perruques aux personnes malades. Le week-end suivant, le 11, 12, 13, c'est le RDV avec les bonnets roses, couture pendant 48 heures. »

Sylvie VAN EECKE : « Oui, c'est cela, on commence le vendredi soir et on termine le samedi soir. »

Arnaud MARQUE : « C'est 24 heures ! »

Pascale ALLIOT : « C'est 24 heures et pas 48. 48, ça fait beaucoup. »

Ludovic BASECQ : « Du coup, est-ce que c'est ouvert à tous ? »

Sylvie VAN EECKE : « C'est ouvert à tous, on va envoyer un petit message à tous les bénévoles, qu'ils sachent coudre, qu'ils ne sachent pas coudre. On peut venir pour pousser la chansonnette, le petit passage qui fait plaisir, donner un petit coup de main. On va envoyer un message, l'année dernière, on a récupéré toutes les adresses et téléphones des bénévoles qui étaient venus, on a créé un groupe, on va leur renvoyer un message, sachant qu'on va ouvrir encore, si vous avez des amis, des connaissances qui ont envie de venir passer une heure ou simplement venir voir ce qu'on fait pour la bonne cause, c'est toujours ouvert ! »

Yvan HUTCHINSON : « Ok, message reçu. »

Guy DUBOIS : « Et si tu ne sais pas coudre ? »

Sylvie VAN EECKE : « Tu n'est pas obligé de venir coudre, tu peux venir simplement discuter, il n'y a pas de nécessité de savoir coudre, c'est surtout mettre de la bonne volonté et mettre de la bonne ambiance tout au long de ces 24 heures. On ne va pas mettre de quantité de bonnets comme objectif, généralement, on annonce un chiffre, or avec la Présidente de l'Association Les bonnets roses, on a vu qu'en fait, sur certaines associations, il y avait beaucoup de confections et beaucoup de déchets aussi, donc le but, ce n'est pas d'en faire

un nombre incalculable mais que les bonnets soient de qualité et puissent être offerts directement dans les centres Oscar Lambret, dans les centres de chimio et être distribués le plus rapidement possible à ceux qui en ont besoin, donc on ne se met pas de chiffre cette année. »

Ludovic BASECQ : « Merci ! Le week-end suivant, j'attends confirmation mais normalement il y a le salon du bien-être comme tous les ans à la salle Saint Laurent les 19 et 20 octobre. Après, c'est un peu plus loin, le 11 novembre comme d'habitude et ensuite les festivités de décembre ; l'arbre de Noël. Si je compte bien, le prochain conseil ne sera pas loin ! »

Yvan HUTCHINSON : « Oui, on aura l'occasion de recalculer les choses. »

Ludovic BASECQ : « Le premier week-end de décembre, le salon de l'association d'Arts Plastiques, le 7 et 8 décembre, je pense qu'on a fait le tour. »

Yvan HUTCHINSON : « Très bien ! Reste-t-il des observations ou des informations à communiquer ? Je n'en vois pas. Il me reste donc à vous remercier pour votre participation à ce conseil court, remercier notre public de ce soir, et ce Monsieur qui vient d'arriver à Prêmesques et qui pour tout dire remplace un prêmesquois bien connu qui s'appelait Alain DECOSTER. Merci d'avoir suivi nos débats Monsieur. Bonne soirée à tous ! »

La séance est levée à 20h10.

Le secrétaire de séance
Ludovic BASECQ



Le Maire
Yvan HUTCHINSON

